

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux et  
des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 46

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
@  
province-sud.nc

affaire suivie par :

N° 2016-23121/DENV

Nouméa, le 23 AOUT 2016

à

Monsieur José Blum  
Directeur de la SAEML Mont-Dore Environnement  
BP 3  
98810 Mont-Dore

*Le Directeur*

Objet : visite d'inspection réalisée le 03 août 2016 sur le centre de tri et de transit de déchets ménagers, commune du Mont-Dore

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a eu lieu le 03 août 2016 sur votre centre de tri et de transit de déchets ménagers, commune du Mont-Dore.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement,

Jean-Marie LAFOND